

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le huit février à dix-sept heures trente, les membres du Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services (SIMS), désignés par les conseils municipaux des villes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart se sont réunis à la mairie de Boussy-Saint-Antoine, légalement convoqués, sous la présidence de Mme Christine GARNIER, Présidente, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents les délégués ci-après :**

##### **BOUSSY-SAINT-ANTOINE**

###### **MEMBRES TITULAIRES**

M. Romain COLAS, maire  
Mme Christine COTTE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire  
Mme Aurélie LECUYER, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire  
Absent excusé  
M. Sébastien CEAUX, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire

##### **QUINCY-SOUS-SENART**

###### **MEMBRES TITULAIRES**

Mme Christine GARNIER, maire  
M. Jacky GERARD, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Danielle COUVREUX, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. Fabien FOURNIER, conseiller municipal

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle COUVREUX

~~~~~

Madame la Présidente déclare la séance ouverte à 17 heures 30

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité,

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

~~~~~

### **Objet: n° 1 – Débat d'orientations budgétaires 2021**

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ENTEND** et **PARTICIPE** au débat d'orientation budgétaire.

**PREND ACTE** de l'existence d'un rapport d'orientation budgétaire 2021.

### **Objet n° 2 : Attribution de cartes cadeaux aux agents du SIMS**

Le Comité Syndical,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la question écrite au gouvernement du 12 novembre 2013 n° 21032,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en place d'une carte cadeau à hauteur de 171 €.

**DIT** que la carte cadeau fera l'objet d'un versement annuel.

**DIT** que le syndicat s'acquittera, le cas échéant, auprès de l'URSSAF, des cotisations et contributions nécessaires.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### **Objet n°3 : Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs**

Le Comité Syndical,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié relatif au cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE :**

- La suppression des postes de la filière police municipale
- La création d'un poste d'adjoint administratif

**Objet n°4 : Lecture des décisions de la Présidente**

Le Comité Syndical,

**PREND ACTE** de la présentation par Madame la Présidente des décisions du Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 18 heures



La Présidente du SIMS,

  
Christine GARNIER